



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 36555

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'iniquité fiscale que supporte le fioul domestique. Cette énergie est la seule énergie de chauffage en France à supporter d'autres taxes que la TVA puisqu'elle est soumise à la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Celle-ci ne s'applique en effet ni au gaz de réseau ni au GPL. Ce qui crée une iniquité qui, pénalise les onze millions de Français qui utilisent le fioul domestique pour le chauffage. Il lui demande donc si, comme cela serait hautement souhaitable, il compte prendre des mesures visant à faire bénéficier le fioul domestique des mêmes avantages fiscaux que le gaz de réseau.

Texte de la réponse

L'application d'une accise au fioul domestique (FOD) est une obligation communautaire ancienne. Elle a été, reprise dans la directive n° 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité. L'accise appliquée au FOD est relativement proche du taux minimal, communautaire applicable à ce produit, à savoir : 2,10EURros par hectolitre, conformément à l'annexe II de cette directive. Cela permet de ne pas pénaliser les ménages qui utilisent ce combustible de chauffage. Cette politique, de taxation modérée du FOD a concouru à une fixation du prix moyen toutes taxes comprises (TTC) du FOD mis à, la consommation en France à un niveau inférieur (40,63 euros par hectolitre) à celui du prix moyen TTC de ce, même produit dans l'Union européenne (42,25 euros par hectolitre). En outre, le coût de l'énergie produite par le, gaz naturel ou par le fioul domestique demeure, une fois pris en compte tous les frais et toutes les taxes, à peu, près identique pour un consommateur moyen. Pour ces raisons, le Gouvernement n'envisage pas d'évolution à la baisse du taux de la taxe applicable au FOD.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36555

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2412

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5804